

74240

- - -

OBJET

N° 2024R94

**Autorisation
d'occupation
temporaire du
domaine public
communal**

Rue de Vallard

**Parking de la rue de
Vallard**

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Nom et adresse du Pétitionnaire : Monsieur BUYUKCOLAK M. Entreprise EQUIBA 494, rue des soldanelles 74800 LA ROCHE SUR FORON	Nom et adresse de l'établissement :
---	--

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision n° 2023.131 du 13 Décembre 2023, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal à 3 €/m²/semaine,
VU la demande du pétitionnaire en date du 06 Mai 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal situé sur 4 places de stationnement du parking de la rue de Vallard d'une surface de 56m² (soit 4x 5m x 2.8m). Ces places de stationnement se situent au droit de la parcelle n°A4847, il s'agit des 4 places en zone bleue situées à gauche en entrant sur le parking.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable du 20 mai au 10 juin 2024 (Soit 3 semaines).

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme de 3€ du m² par semaine. Soit un montant total de **504€ (Cinq Cent Quatre Euros)**.

ARTICLE 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation relative à la signalisation des emprises de chantier. (Barrières jointives, cône de visibilité, etc...)

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service Voirie de la Commune de Gaillard pour procéder à un constat préalable à l'installation de chantier et à la restitution du domaine public.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
- à Mme la Trésorière principale d'Annemasse
- au pétitionnaire

Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :
- de sa réception en sous-
préfecture le :

- de sa publication le :

- de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 15 mai 2024
Le Maire,
Antoine BLOUIN

